

Conseil d'établissement 2023-2024

École Notre-Dame-de-Lourdes
Le jeudi, 15 février 2024 (18h30)

Séance ordinaire

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance (2 min)

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Louise Lauzière	Directrice (en remplacement de Julie Drouin jusqu'à son retour)
Mathilde Martin	Enseignante (nouveau membre en remplacement de Jenyfer Ducharme jusqu'en juin)
Nathalie Brault	Enseignante
Ève Dell'Aniello	Psychologue
Angélique Lemay	Enseignante
Philippe Sauvé	TES
Cassandra Tardy	Technicienne du service de garde
Myriam Francoeur	Parent, présidente du CÉ
Véronique Gélinas	Parent
Jessica Marie	Parent
Aubray Larouche	Parent
Guylaine Gadoury	Parent
Blandine Samba	Parent
Tiphaine Bideau	Parent
Danielle Brouillard	Représentante de la communauté

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (2 min)

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout des points suivants : photo scolaire, calendrier des réunions et l'adoption du procès-verbal du 2 novembre 2023.

L'ordre du jour est adopté par Mme Gadoury

3. Adoption et suivi du procès-verbal de la rencontre du 26 octobre et du 2 novembre 2023 (5 min)

Les comptes-rendus sont adoptés par Mme Gadoury. Il est entendu qu'au prochain CÉ, les suivis seront faits systématiquement à ce point.

4. Mot de la présidente (5 min)

Une adresse courriel a été créé pour la présidence : presidence.ce.ndl@gmail.com

Au besoin des suivis pourront être demandé à la direction par écrit compte tenu du calendrier actuel des rencontres. Il est demandé que cette adresse apparaisse dans l'Info-Parents.

5. Question du public (10 min)

Question : Un parent mentionne, qu'en janvier, les enfants de première année ont été exposé, au service de garde, lors du visionnement d'une émission de « gag » du style Juste pour rire à des images d'un homme dévêtu. Mme a fait des démarches auprès de plusieurs personnes demandant d'avoir accès au vidéo visionné (You Tube).

Réponse : Des démarches sont entreprises auprès du CSS pour retracer la vidéo consultée. La démarche est complexe. À ce jour, la vidéo n'a toujours pas été retracée. Il n'y aura plus de présentation de vidéo au service de garde, sauf dans le cadre d'une activité pédagogique. Il est également entendu que ces vidéos devront être prévisionnées. **Un suivi serré devra être fait lors des prochaines rencontres**

Question : Un parent souligne qu'au service de garde, une éducatrice a dit aux élèves que « s'ils étaient gentils, ils auraient du chocolat le vendredi suivant ». Madame demande que cette pratique ne soit pas répétée.

Réponse : Des situations de ce type doivent d'abord être adressé au service de garde. Cette pratique va à l'encontre de la politique alimentaire du CSS. Il est suggéré que lorsque des aliments sont proposés aux enfants d'informer les parents.

Question : Est-ce qu'il y a eu des avancés sur le protocole-école en situation de canicule ?

Réponse : **Ce point se retrouvera dans les points à faire lors d'un prochain conseil d'établissement.**

6. Objets de décision :

Adoptions :

6.1 Bilan du budget 2022-2023, ART.96,24 et 110.13 de la LIP (résolution CÉ 2023/24-001) (15 min)

La direction présente le budget 2022-2023 (voir document déposé).

Les membres du conseil d'établissement demande s'il est possible de recevoir un bilan en cours d'année des dépenses. **La direction propose de présenter un résumé en avril.**

Le bilan du budget est adopté par Mme Gadoury.

6.2 Volet parents maternelle 4 ans (mesure 11024), ART.95, 96.24 de la LIP (5 min) (résolution CÉ 2023/24-002)

Les activités offertes sont présentées (voir document déposé).

Il est demandé si la classe 865 peut également profiter de cette mesure.

Les projets proposés pour le volet parents maternelle 4 ans est adopté par Eve Dell'Aniello

6.3 Projet éducatif 2023-2024 ART.74 de la LIP (point reporté)

Trois volets sont proposés : la lecture (fluidité à la fin du premier cycle, niveau de maîtrise en lecture fin deuxième cycle), la maîtrise de l'écriture au troisième cycle et augmenter le taux de satisfaction de tous les élèves lors des activités « école ».

Approbations :

6.4 Planification de la consultation obligatoire des élèves ART 89.2 de la LIP (résolution CÉ 2023/24-003) (résolution CÉ 2023/24-003) (10 min)

Les élèves doivent être sondés sur un sujet particulier chaque année. Il est convenu de sonder les enfants sur le sentiment d'appartenance en les questionnant sur leurs activités préférées à l'école, les activités parascolaires souhaitées, les fêtes qu'ils souhaitent souligner.

Approuvé par Mme Gadoury et secondé par Mme Marie.

7. Points d'information :

7.1 Plan de rattrapage scolaire

L'équipe-école a ciblé les élèves qui ont entre 55 et 65 % de moyenne et qui n'ont aucun service en orthopédagogie. Trente quatre élèves ont été sélectionnés. L'accompagnement est offert sur une base volontaire à des sous-groupe de deux ou trois élèves. Certains reçoivent également du soutien additionnel en classe.

Des élèves en soutien linguistique peuvent également bénéficier de ces mesures.

Au cours de la semaine de relâche, des services seront offerts pour les élèves en soutien linguistique. Ce service est offert par le RÉTAC de Verdun, à l'école Lévis-Sauvé.

7.2 Modification au calendrier 23-24

La fin de la deuxième étape est reportée de deux semaines. Les rencontres de parents pour les élèves ciblés auront lieu au cours de la semaine du 25 mars, la soirée se tiendra le 27 mars

7.3 Activités du mois de février

Semaine de la persévérance scolaire

Activités de la St-Valentin pour tous les groupes

Semaine de l'enseignant : Merci pour les beaux messages

Vente de cupcakes (450\$ pour le bal de finissants)

Les livres de La lecture en cadeau ont été reçus et distribués aux élèves

7.4 Modalités d'Inscriptions 24-25

Le CSS a envoyé l'information à ce sujet. Les inscriptions ont déjà eu lieu. Les réinscriptions sont en cours.

Les enfants qui entreront en maternelle 5 ans et leurs parents seront invités à une journée de bienvenue le 31 mai 2024.

8. Points du SDG :

8.1. Planifications de la semaine revue (5 min)

Les éducatrices devront faire une planification plus détaillée, chaque semaine. Ces planifications sont affichées à l'accueil du service de garde. Les ordinateurs ne pourront plus être utilisés sauf pour des activités pédagogiques. L'utilisation devra également être préapprouvée. Aucun film ne sera visionné au service de garde. Si des parents ne souhaitent pas que leurs enfants participent à une activité, il est demandé d'aviser rapidement l'éducatrice afin que des options puissent être proposées.

Il est suggéré de mentionner dans l'Info parents que la planification est affichée à l'entrée du service de garde.

8.2 Présentation des inscriptions des activités lors de journées pédagogiques et certaines informations (10 min)

La responsable du service de garde présente les statistiques de la fréquentation lors des journées pédagogiques au service de garde. Ces chiffres font ressortir le nombre d'élèves qui bénéficierait d'un soutien financier pour être en mesure de participer aux activités organisées.

Il est demandé que le document soit déposé sur le TEAMS.

8.3 Nouveau système de communication (10 min)

Les éducatrices conserveront leur walkies talkies.

Il est suggéré d'utiliser l'application payante Hop hop (22\$ par année, par famille) où le parent indique l'heure à laquelle le parent prévoit arriver. L'information est reçue sur un Ipad et l'éducatrice à l'accueil peut demander que l'enfant se prépare afin d'être prêt au moment où le parent arrive.

L'information pourra être transmise aux parents dans l'Info Parents

Un suivi sur les coûts est demandé lors du prochain conseil d'établissement.

9. OPP (10 min)

Une soirée cinéma est organisée vendredi le 16 février.

Le gymnase est réservé pour une soirée en avril

Une vente de garage sera organisée en mai

Si la température le permet, l'OPP souhaite aussi organiser une soirée cinéma extérieure.

L'OPP a reçu une demande d'une enseignante pour un projet particulier. Il regardera aussi la possibilité d'offrir un soutien à certaines familles pour les activités organisées lors des journées pédagogiques. Il y aura aussi une réflexion sur l'achat de matériel sportif spécifique pour le service de garde.

10. Conseil des parents (5 min)

Mme Véronique Gélinas fait un compte-rendu du dernier conseil de parents.

Utilisation du cellulaire à l'école : Une politique devra être déposée à cet effet

Protecteur de l'élève : En attente des directives de communication du CSS

11. Membres du personnel (8 min)

L'équipe-école travaille sur la fête de fin d'année : pro-ludique, olympiade

Elle regarde aussi la possibilité d'offrir une journée à la cabane à sucre pour l'ensemble des élèves. Si le transport n'est pas possible, une boîte de friandises à l'érable pourrait être proposée.

Les activités sur l'intimidation sont terminées en quatrième année. Gang de choix est terminé.

Des activités en lien avec l'attention sont animées en troisième année.

Des activités en lien avec la santé mentale seront proposées en cinquième année, en mars.

Les groupes TSA iront à la biosphère et au musée de la fourrure à Lachine.

Les démarches se poursuivent avec l'Institut Vers le Pacifique pour l'animation d'un programme de prévention.

Cette année, le matériel de Mon zoom est utilisé par certains enseignants.

12. Membre de la communauté (5 min)

L'organisme CCS ferme ses portes le 31 mars. Ils vendent leurs matériels et ils émettent des reçus. Plusieurs de leurs services sont redirigés vers Dawson.

L'organisme Pause Parents-enfants offre du prêt de matériel

La maison de la famille offre quatre ateliers de cuisine pendant la relâche. Des répit cuisine sont offerts tous les matins de la relâche.

Une danse africaine est offerte samedi pour souligner le mois de l'histoire des Noirs.

Plaisir de lire est proposé une semaine sur deux à la maison de la famille. L'autre semaine, de la lecture en langue maternelle est proposée.

Les samedis, des répit culturels sont offerts.

13. Correspondances reçues (5 min)

Aucune correspondance n'a été reçue

14. Varia (10 min)

14.1 Photos scolaires

Les parents sont satisfaits des photos. Toutefois, les photos sont prises dans les classes. Le processus est très long pour des photos « figées ». L'organisation a également été complexe. Il est proposé d'utiliser la bibliothèque comme milieu naturel.

Mme Gadoury reste la personne déléguée par le conseil d'établissement pour traiter ce dossier.

14.2 Calendriers des réunions

Une rencontre du conseil d'établissement est ajoutée le 14 mars.

Les rencontres du 25 avril et 6 juin sont maintenues.

Il est également possible qu'une rencontre soit ajoutée en mai

15. Levée de l'assemblée à 21 h 02.